

**Marché public de services et fournitures courantes**

**Marchés d'assurance de la Ville de Dieppe :**

- **Avenant n° 1 au lot n° 2 « assurance responsabilité civile et risques annexes »**
- **Avenant n° 1 au lot n° 4 « assurance protection juridique des agents et des élus"**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 29*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT HUIT MAI DEUX MILLE QUINZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 21 mai 2015 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel (de la question n° 17 à la question n° 70), Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, Mme QUESNEL Alice, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean, Mme JEANVOINE Sandra.

**Sont absents et excusés** : M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel (de la question n° 1 à la question n° 16), Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, M. PAJOT Mickael, Mme ANGER Elodie, Mme Danièle THETIOT, Mme ORTILLON Ghislaine, M. BREBION Bernard, M. PESTRINAUX Gérard.

**Pouvoirs ont été donnés par** : M. ELOY Frédéric à Mme GAILLARD Marie Catherine, M. VERGER Daniel à M. DESMAREST Luc (de la question n° 1 à la question n° 16), Mme CLAPISSON Paquita à Mme AUDIGOU Sabine, Mme PARESY Nathalie à Mme BUICHE Marie-Luce, M. PAJOT Mickael à M. LANGLOIS Nicolas, Mme ANGER Elodie à Mme QUESNEL Alice, Mme THETIOT Danièle à M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André, M. BREBION Bernard à Mme JEANVOINE Sandra, M. PESTRINAUX Gérard à M. LEFEBVRE François.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : Mme Alice QUESNEL

Madame Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que les nouveaux contrats d'assurance de la ville ont pris effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Des précisions et modifications mineures sont à apporter aux lots n° 2 et 4 et nécessitent la passation d'avenants.

Objet de l'avenant n° 1 au lot n° 2 : Assurance responsabilité civile et risques annexes ó Titulaire : société PNAS

La taxe légale d'assurance sur les contrats de protection juridique est majorée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le taux passe de 9 % à 11,60 %.

En conséquence, la prime HT annuelle du contrat détenu par la société PNAS sous le n° 14-486, relative à la prestation supplémentaire n°1 « protection juridique personne morale », s'établit à 3669,72 ¤ (soit 4095.41 ¤ TTC) pour l'année 2015.

L'incidence financière étant faible, inférieure à 5 % (de l'ordre de 2,32 %), l'avenant n'a pas été présenté en Commission d'Appel d'Offres.

Les autres clauses du contrat sont inchangées.

Objet de l'avenant n° 1 au lot n° 4 : Assurance Protection Juridique ó titulaire : Groupement DABADIE / compagnie CFDP

Le groupement titulaire du contrat n° 14-488 a précisé le nom du bénéficiaire des paiements des cotisations et ses coordonnées bancaires.

Il s'agit de la Compagnie d'assurance CFDP Assurances, Etablissement de Lyon, 1 place Francisque Régaut 69002 Lyon. Les coordonnées sont mentionnées à l'article 3 de l'Acte d'Engagement.

Vu :

- l'article L 2121.29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- le marché n° 2014-486 relatif aux prestations d'assurances Responsabilité civile de la Ville,
- le marché n° 2014-488 relatif aux prestations d'assurance protection juridique de la Ville

Considérant :

- la nécessité de tenir compte de la majoration de la taxe légale sur les contrats de protection juridique,
- la nécessité de préciser le nom du bénéficiaire des cotisations,
- l'avis de la commission n° 1 du 19 mai 2015,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, à signer ces deux avenants aux marchés d'assurance de la Ville de Dieppe.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, la proposition ci-dessus.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire de la Ville de Dieppe,  
Sébastien JUMEL**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :**

**Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire